



Assemblée communale du 24 mai 2016

En présence de 16 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, 1^{ère} de la nouvelle législature, en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Mmes et MM. Maguy Dupraz, Fabrice Gendre, Laurent Kilchoer, Johann Déglise, Ludovic Déglise, Laurence Déglise, Bastien Gendre, Mélanie Gendre, Lisa Gendre, Mahaut Aeschlimann.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°19 du 13 mai 2016 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Comptes 2015 : présentation et approbation
4. Mode de convocation des assemblées communales
5. Election des commissions pour la législature 2016-2021
 - 5.1 commission financière
 - 5.2 commission d'aménagement
 - 5.2 bis commission de l'énergie
 - 5.3 commission de naturalisation
6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016-2018
7. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : M. Henri Gendre et Mme Emilie Déglise.

Le Syndic communique les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale :

Au 24 mai 2016, la population de la commune se compose de 85 habitants dont 52 électeurs et électrices et 19 personnes de nationalité étrangère. 14 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

Départs depuis la dernière assemblée :

- Mme Katherine Valladares, départ le 31 décembre 2015 pour Fribourg
- M. Krzysztof Cuper, départ le 31 décembre 2015, destination inconnue

- M. Marcin Etlinger, départ le 31 janvier 2016 pour Grolley
- M. Alessandro Geraci, départ le 16 février 2016 pour Neyruz
- Mme Ana Lucia Carvalho Sousa et son fils Dylan Rafael de Sousa Mendes, départ le 29 février 2016 pour Marly
- M. Rogério Antonio Dos Santos Mendes, départ le 29 février 2016, pour Schmitten
- Mme Mireille Gendre, départ le 31 mars 2016 pour La Tour-de-Trême

Arrivées depuis la dernière assemblée :

- M. Martinho Da Silva Luis, arrivé le 1^{er} décembre 2015 à la route de la Gruyère 92
- M. Sérgio Miguel Moreira da Silva, arrivé le 1^{er} décembre 2015 à la route de la Gruyère 92
- Mme Léa Sottas et son fils Naïm, arrivés le 1^{er} février 2016 au chemin de Villarsel 17
- M. André Da Silva Bastos, arrivé le 1^{er} avril 2016 au chemin de Villarsel 41
- Mme Daniela Patricia Barroso Gomes et ses enfants Daniel José Gomes Gonçalves et Tiago Gomes Martins, arrivés le 1^{er} avril 2016 au chemin de Villarsel 41

Décès :

Aucun

Naissances :

- Eva et Manon Meyer, nées le 13 décembre 2015, filles de Mme Florence Meyer et de M. Mario Fernandes Petronilho
- Luca Progin, né le 14 mai 2016, fils de Mme et M. Maria et Jérôme Progin

Citoyenneté :

- Mme Laetitia Lauper

1. PV de l'assemblée communale du 10 décembre 2015

Comme mentionné sur la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2015 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale 10 décembre 2015 est accepté à l'unanimité, sans modification, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

a) Reconstitution du Conseil communal

Après avoir été élus lors des élections communales du 28 février 2016, les 5 membres du Conseil communal ont été assermentés le 16 avril 2016 dernier à Forum Fribourg. La cérémonie d'assermentation s'est prolongée par un repas au Restaurant du Cygne à Fribourg avec la secrétaire ainsi que la caissière, puis par une promenade digestive au sommet de la cathédrale.

La séance de reconstitution du Conseil communal a eu lieu le 19 avril dernier, au cours de laquelle les fonctions ont été définies et les différents dicastères attribués. Aussi, le Conseil communal s'est reconstitué comme suit :

M. Luc Déglise, syndic :	Administration – Finances – Ecoles - Crèche <i>Suppléante : Mme Myriam Gaillard</i>
Mme Myriam Gaillard, vice-syndique :	Santé – Affaires sociales – Culture et loisirs <i>Suppléant : M. Luc Déglise</i>
M. Dominique Gendre, conseiller :	Routes – Cimetière-Environnement (déchets) – Agriculture – Transports – Bâtiment communal <i>Suppléant : M. Jean-Louis Lauper</i>
M. Alphonse Kilchoer, conseiller :	Feu – Aménagement – Forêts – ORCOC <i>Suppléant : M. Dominique Gendre</i>
M. Jean-Louis Lauper, conseiller :	Eaux – Epuration <i>Suppléant : M. Alphonse Kilchoer</i>

b) Service social de la Haute-Sarine (SSHS)

Mmes Dominique Kolly et Tais de Gasparo, assistantes sociales, ont quitté le SSHS à la fin du mois de mars 2016. Elles ont été remplacées par Mmes Christelle Bugnon et Lucie Sciboz.

c) Réfection de la route de la Crausa

Début janvier, le Service des ponts et chaussées a transmis le procès-verbal de la vision locale du 2 décembre 2015.

Quelques points ont été relevés :

- Piste mixte : le Service des ponts et chaussées souhaite rediscuter de la piste mixte. Il propose en effet de l'annuler et de la remplacer par une bande cyclable dans la montée.
- Cheminement du bétail : afin de traverser la route sans danger avec leurs bêtes, la famille Eggertswyler étudiera la réalisation d'un boviduc, aux frais du Service de l'agriculture, des requérants et du Service des ponts et chaussées.
- Bassin de rétention : le SPC propose deux nouvelles possibilités d'emplacement. Celles-ci sont présentées au beamer. La variante n°2 appartenant à la commune de Villarsel-sur-Marly, le CC a dû se positionner. Dès lors, les deux emplacements possibles ont été étudiés et il en est ressorti les éléments suivants :
 - Au même titre que l'emplacement initial prévu dans le projet, ce terrain est également un bon terrain d'assolement.
 - L'emplacement projeté se trouve à proximité immédiate de plusieurs habitations ; il n'est dès lors pas envisageable de prévoir un tel bassin dans le seul site bâti de notre commune.
 - Plusieurs conduites souterraines importantes (adduction et assainissement) se trouvent sur cette parcelle.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé de s'opposer formellement à cet emplacement et d'envoyer un courrier au SPC en indiquant les raisons précitées. Un plan des canalisations souterraines y a été joint. Par contre, le Conseil communal a vivement recommandé que l'implantation de ce bassin soit planifiée dans le secteur No 1.

Le Service des ponts et chaussées organisera prochainement une nouvelle séance avec les différents intervenants.

Quelques points seront corrigés dans ce procès-verbal suite à cette nouvelle vision locale.

Concernant la limitation de la vitesse à 60 km/h au lieu de 80 km/h, nous n'avons pas encore reçu de nouvelle de la Police cantonale.

d) Liaison routière Marly-Matran

Les communes et les députés de la Haute-Sarine Rive Droite ont décidé d'écrire une lettre co-signée au Conseil d'Etat, afin de demander qu'un projet définitif de liaison routière entre Marly et Matran soit soumis à l'approbation de la population durant la prochaine législature.

Les arguments suivants ont été avancés :

- Cette liaison routière permettra au Marly Innovation center (MIC), sis sur l'ancien site « Ilford », d'avoir un accès autoroutier.
- La route Marly-Matran est aussi indispensable à l'économie de la Haute-Sarine et de la Haute-Singine, ainsi qu'à la population de ces régions.
- Le projet de la route Marly-Matran a fait l'objet de l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit d'étude de Fr. 6'625'000.- en 2006.

- En 2009, une motion parlementaire demandait la construction de cette route conformément au crédit d'étude de 2006. La réponse à cette motion informait alors qu'une autre variante du tracé de la route devait encore être analysée. Les parlementaires avaient alors retiré leur motion.

e) Vente des forêts communales

L'acte de vente a été signé le 29 février dernier, conformément à la décision de l'assemblée communale du 10 décembre 2015.

f) Mobilité Haute-Sarine

Les TPF ont mis en consultation interne auprès des communes un projet d'amélioration des horaires de bus pour notre région, conformément au mandat que leur a donné le Comité de pilotage. Globalement, ce projet convient au Conseil communal qui a répondu dans ce sens à la consultation des TPF. Des améliorations des lignes existantes en Singine et en Haute-Sarine ont été apportées. La consultation publique devrait débuter prochainement.

g) Cimetière

Un projet d'extension du cimetière sera prochainement mis à l'enquête ; un nouveau chemin d'accès sera réalisé et 140 urnes supplémentaires seront créées le long de ce chemin. Ce nouveau chemin d'accès reliera le porche de l'église au sentier descendant au chemin du Moulin. L'investissement global se monte à quelque Fr. 320'000.-. Par ailleurs, la climatisation de la chapelle mortuaire a été remplacée au mois de mars dernier.

h) Comité intercommunal scolaire (CIS)

Le comité intercommunal scolaire remplace la commission scolaire, suite à la dissolution de cette dernière, depuis la rentrée scolaire 2015-2016. M. Luc Déglise représente notre commune au sein du comité intercommunal scolaire. La nouvelle convention scolaire, actuellement en discussion, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le règlement ainsi que la clé de répartition ont été modifiés. En outre, nous avons exigé que la convention soit reconduite au minimum jusqu'en 2023.

i) Cabinet dentaire scolaire

La commune de Marly a proposé de louer le cabinet dentaire scolaire à un médecin-dentiste privé qui assumerait dans le cadre de son activité le contrôle et les soins des enfants provenant du cercle scolaire. A noter que le futur médecin-dentiste devra effectuer les démarches auprès du canton afin d'être reconnu comme dentiste scolaire. La commune de Marly se prononcera prochainement, une réunion étant agendée au 30 mai prochain. Il y aura éventuellement lieu de modifier notre règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

j) Réseau d'eau

Toutes les bornes hydrantes de la commune ont été contrôlées. Aucun dégât majeur n'est à signaler.

En 2017, la commune devra mettre au budget un montant pour la réalisation du PIEP, qui aurait théoriquement dû être finalisé au 1^{er} juillet 2016. Selon la votation des budgets lors de la dernière assemblée, le changement d'une soupape dans la chambre de ventouse a été réalisé et une vanne de réseau a été posée. M. Dominique Gendre explique que cette vanne sert à fractionner le réseau d'eau.

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a, comme de coutume, traité les affaires courantes, participé à de nombreuses assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; de plus, les membres du Conseil communal sont actifs dans plusieurs comités ou groupes de travail intercommunaux.

Le Syndic termine son rapport en remerciant ses collègues du Conseil communal, la secrétaire et la caissière pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commissions ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

3. Comptes 2015

Le Syndic présente les comptes 2015 de la commune et apporte les précisions suivantes :

FONCTIONNEMENT

a) Administration

Le résultat correspond au montant budgétisé.

b) Ordre public

Ce poste ne présente pas de changement significatif. La taxe non-pompier s'élève à Fr. 150.- par personne et par année. Le Conseil communal rappelle que le Corps de sapeurs-pompiers est à la recherche de pompiers volontaires.

a) Enseignement et formation

La participation au cercle scolaire primaire se monte à Fr. 24'559.45 alors que nous avons prévu un montant de Fr. 23'800.- au budget. Par ailleurs, le Syndic précise que les factures pour un total de Fr. 30'685.- que nous avons payées pour les transports scolaires nous sont remboursées ensuite par la commune de Marly. En effet, ce montant est réparti entre les communes dans le pot commun. Les postes accueil extrascolaire, frais scolaires, logopédie, etc. sont englobés dans la convention scolaire.

b) Culture et loisirs

Ce poste enregistre une différence en raison de la participation aux dépenses du conservatoire qui sont en diminution.

- c) Santé
Ce chapitre a été assez respecté. Le produit provient de la participation des parents aux soins dentaires prodigués aux enfants.
- d) Affaires sociales
Le SSHS nous a remboursé la somme de Fr. 2'457.05 (décompte 2014 du SSHS, qui n'était pas budgétisé).
- e) Route, déneigement hivernal :
En raison d'un hiver 2013-2014 rigoureux, la charge est de Fr. 1'742.00 pour un montant au budget de Fr. 1'000.00.
- f) Protection de l'environnement
- Protection des eaux : une attribution à la réserve de Fr. 651.30 a été comptabilisée car les comptes ne peuvent pas être bénéficiaires.
 - Ordures ménagères : au vu de la couverture des charges (environ 84%), nous pouvons constater qu'il était nécessaire d'augmenter la taxe.
- g) Finances et impôts
Le poste « Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values » présente le montant de Fr. 8'603.80, alors que le poste « Impôts sur les mutations » comptabilise la somme de Fr. 12'950.70. Ces chiffres n'étaient pas budgétisés et concernent en majeure partie la vente de la ferme de M. Charles Henguely.

Résumé des comptes :

- Total des charges : Fr. 313'629.00
- Total des produits : Fr. 313'949.00
- Bénéfice : Fr. 320.00 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 10'564.15.

INVESTISSEMENTS

- a) Routes communales et génie civil
- Aménagement de la route communale : Fr. 7'550.00
 - Achat d'une nouvelle lame à neige : Fr. 4'900.00
- b) Approvisionnement en eau
- Réparation de la conduite communale : Fr. 4'980.00
- c) Aménagement du territoire
- Révision du PAL : Fr. 12'924.05
Le PAL est par ailleurs toujours à l'examen préalable. Au 31 décembre 2015, tous les acomptes ainsi que la facture finale ont été réglés et sont conformes au budget.
- d) Immeuble du patrimoine financier
- Mobilier du four : Fr. 735.00
Un nouvel éclairage dans le four a été installé.

Total des investissements : Fr. 31'089.05

BILAN

Total des actifs : Fr. 472'385.62
Total des passifs : Fr. 22'256.70
Fortune nette au 31 décembre 2015 : Fr. 450'128.92

Mouvement des capitaux

Au 1^{er} janvier 2015 : Fr. 218'133.57
Au 31 décembre 2015 : Fr. 222'170.82

Cette différence s'explique par le fait que deux factures de frais scolaires ont été réglées consécutivement en 2015.

Le Syndic ouvre la discussion concernant les comptes de fonctionnement et d'investissement.

M. Henri Gendre demande quelle est la situation actuelle concernant les débiteurs impôts. Le Syndic l'informe que l'année a été bonne ; nous avons comptabilisé au total Fr. 5'517.80 sur le compte de la variation de la provision pour pertes sur débiteurs-impôts, au lieu de les amortir. La caissière, Mme Stéphanie Oberson, suit très bien les débiteurs et met tout en œuvre afin d'éviter la prescription des actes de défaut de bien.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise passe la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la commission financière pour la lecture de son rapport :

Rapport de la commission financière de la commune de Villarsel-sur-Marly

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

En vue de l'adoption des comptes 2015 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la commission financière se sont réunis le jeudi 28 avril 2016, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.

Le président de la commission financière, la boursière communale et le responsable des finances se sont retrouvés, le jeudi 31 mars 2016, à la fiduciaire Fidubor SA. Fidubor SA, nommée par l'assemblée communale du 12 décembre 2013, a donc été mandatée afin de réviser et d'attester la bonne forme des comptes 2015 de la commune de Villarsel-sur-Marly.

La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.

Comptes de fonctionnement

Après un contrôle, compte par compte ainsi que divers pointages, nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne les comptes de fonctionnement, hormis les points relevés par le chef des finances lors de son explication.

Compte des investissements

Nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne le compte des investissements.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Le président de la Commission financière tient à rapporter quelques mots échangés lors de la réunion du 31 mars dernier avec Fidubor SA.

Il a été dit que, la tenue des comptes était parfaite et que le budget était respecté. Madame Oberson, boursière communale, a su compléter et justifier tous les points soulevés par la fiduciaire. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la Loi sur les communes. Il recommande donc, aussi, d'approuver l'exercice comptable 2015.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi qu'à Madame Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

*Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 28 avril 2016

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2015 de fonctionnement et d'investissements s'expriment par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les comptes 2015 de fonctionnement et d'investissements tels que présentés sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Mode de convocation des assemblées communales

Selon l'art. 12 de la LCo, l'assemblée communale est convoquée au moins dix jours à l'avance par un avis dans la Feuille Officielle, par affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'un tout-ménage ou d'une convocation individuelle. C'est à l'assemblée de décider lors de la 1^{ère} séance de la législature du mode de convocation des assemblées communales. Le CC propose de reconduire la convocation par tout-ménage pour la présente législature.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

« Que toutes celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par tout-ménage s'expriment par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Ce mode de convocation est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Election des commissions pour la législature 2016-2021

5.1 commission financière

Selon l'art. 96 de la LCo, l'assemblée communale élit pour la présente période administrative une commission financière d'au moins 3 membres. Les trois membres actuels de la commission financière, soit M. Benjamin Gaillard, Mme Bernadette Gendre et M. Roch Dupraz se mettent à disposition pour un nouveau mandat de 5 ans.

La discussion est ouverte :
Aucune remarque

A la question : « Que toutes celles et ceux qui acceptent de nommer Mme Bernadette Gendre ainsi que MM. Benjamin Gaillard et Roch Dupraz membres de la commission financière se manifestent par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les 3 membres précités sont nommés à l'unanimité. Le CC les remercie pour leur disponibilité. A noter qu'ils s'organisent librement entre eux s'agissant notamment de la désignation du président de la commission financière.

5.2 commission d'aménagement

Selon art. 36 LATEC, le Conseil communal constitue une commission d'aménagement composée d'au moins cinq membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale. Le CC a délégué pour cette commission MM. Alphonse Kilchoer et Luc Déglise. Pour les trois autres postes vacants, il propose à l'assemblée de désigner Mmes Myriam Gaillard, Béatrice Lehner ainsi que M. Frédéric Gendre, qui ont accepté de poursuivre leur mandat.

La discussion est ouverte :
Aucune remarque

A la question : « Que toutes celles et ceux qui acceptent de nommer Mmes Myriam Gaillard, Béatrice Lehner ainsi que M. Frédéric Gendre membres de la commission d'aménagement s'expriment par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les membres précités sont nommés à l'unanimité, avec les remerciements du Conseil communal.

5.2 bis commission de l'énergie

Le CC propose également de nommer la commission de l'énergie, dont les travaux sont liés à la commission de l'aménagement.

En effet, les communes doivent se doter d'une commission consultative de l'énergie, qui peut être rattachée à une commission existante. Cette commission est nommée par l'assemblée communale. Elle devrait pouvoir fonctionner dans le cadre de la révision du PAL. Le CC propose de la rattacher à la commission d'aménagement.

La discussion est ouverte :
Aucune remarque

A la question : « Que toutes celles et ceux qui acceptent de joindre la commission de l'énergie à la commission de l'aménagement se manifestent par main levée ».

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

La commission de l'énergie fait dès lors partie intégrante de la commission d'aménagement.

5.3 commission de naturalisation

Cette commission a pour fonction d'examiner les candidatures à la naturalisation suisse que le Service de l'état civil et des naturalisations transmet à notre commune. Actuellement, aucune demande n'est en cours. Cependant, le CC est d'avis de nommer cette commission de telle sorte qu'elle soit apte à fonctionner le cas inhérent.

Les membres actuels, à savoir Mmes Myriam Gaillard, Regula Barrett, Marguerite Dupraz ainsi que MM. Henri Gendre et M. Alphonse Kilchoer se mettent à disposition pour un nouveau mandat.

Le CC propose de renouveler cette commission.

OUI : **16**
NON : **0**
ABSTENTION : **0**

Les 5 membres précités sont nommés à l'unanimité. Le CC adresse ses remerciements aux membres désignés.

6. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016-2018

Selon l'art. 98 al. 2 de la LCo, les communes peuvent nommer un organe de révision pour une durée de 1 à 3 ans, renouvelable pour une durée maximale de 6 ans. La fiduciaire Fidubor SA à Bulle a révisé les comptes de la commune de 2013 à 2015. Elle peut donc être à nouveau nommée pour 3 ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018.

M. Luc Déglise informe l'assemblée que le Conseil communal et la caissière sont très satisfaits du travail effectué par cette fiduciaire, qui nous honore d'un service précis et très compétent, et souhaite poursuivre ce mandat avec elle pour les années 2016 à 2018. Conformément à la loi, c'est à la commission financière qu'il revient d'émettre un préavis de nomination.

M. Luc Déglise donne la parole à M. Benjamin Gaillard, président de la commission financière, pour la lecture de son rapport :

Nomination de l'organe de contrôle

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,

En vertu de la Loi sur les impôts communaux du 25 septembre 1980, l'art. 98 al. 2 stipule que l'organe de révision est nommé par l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière.

- l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices ; son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels.

- Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Depuis maintenant trois exercices, le conseil communal mandate la fiduciaire Fidubor SA à Bulle. Etant satisfait de la qualité et de la précision de leur contrôle, le chef des finances propose alors à la commission financière, comme nous le permet la Loi, de reconduire un dernier mandat de trois ans avec cette entité compétente.

En guise de conclusion, la commission financière propose et recommande à l'assemblée de nommer Fidubor SA comme organe de contrôle pour les années 2016-2017-2018.

Pour la commission financière

*Bernadette Gendre
Roch Dupraz
Benjamin Gaillard*

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 28 avril 2016

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la nomination de la fiduciaire Fidubor SA pour la révision des comptes 2016, 2017 et 2018 de notre commune s'expriment par main levée ».

OUI : 16
NON : 0
ABSTENTION : 0

L'assemblée approuve à l'unanimité l'attribution de ce mandat à la Fiduciaire Fidubor SA pour les années 2016-2017-2018.

7. Divers

Mme Béatrice Lehner informe qu'elle a téléphoné au garde-chasse concernant un renard malade qui errait près de chez elle. Ce renard n'était pas du tout craintif et semblait atteint de la maladie de Carré. Le garde-chasse a annoncé qu'il viendrait ces prochains jours afin d'euthanasier l'animal. Mme Lehner met en garde les propriétaires de chien, dont cette maladie est transmissible par les renards en cas de contact direct.

Mme Evelyne Gendre demande s'il serait envisageable de sécuriser le carrefour devant la chapelle avec par exemple la mise en place d'une signalisation indiquant les priorités à respecter. Elle fait remarquer que le trafic augmente et que régulièrement, les automobilistes se retrouvant en face d'un autre véhicule sont surpris. Le Conseil communal lui répond que la priorité de droite s'applique dans les localités en l'absence de signalisation.

M. Henri Gendre remercie les membres du Conseil communal pour tout le travail effectué ainsi que pour avoir accepté de poursuivre leur mandat, tout en les félicitant d'avoir été brillamment élus.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h30 tout en remerciant les participants pour leur attention. Il leur souhaite, au nom du Conseil communal, un bel été 2016 et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné des douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :